

Information aux responsables de laboratoires effectuant des analyses génétiques

Dans le cadre de la LAGH, la surveillance de la participation aux analyses génétiques qui peuvent être héréditaires est assurée depuis 2007 par l'OFSP.

Le type d'analyses génétiques effectuées par les laboratoires (héréditaires ou onco-hématologiques) doit être confirmé sur le formulaire. En conséquence, le GLN Laboratoire, le GLN et le RCC des fournisseurs de prestations doivent être inscrits en vue de la facturation.

Pour les analyses onco-hématologiques, la deuxième page du formulaire doit être remplie. Les certificats des essais interlaboratoires doivent être joints au formulaire.

Par sa signature, le/la responsable confirme en outre que les échantillons des contrôles de qualité externes ont été analysés dans les locaux du laboratoire mentionné par le personnel compétent dûment formé et avec les appareils propres au laboratoire, resp. que les caryogrammes envoyés pour évaluation représentent des cas cultivés et analysés dans le propre laboratoire.

Le formulaire doit être complété et envoyé à l'adresse suivante d'ici fin juin :

Secrétariat QUALAB
c/o Gebert Rechtsanwälte AG
Spitalackerstrasse 74
3013 Bern
sekretariat@qualab.swiss

Le formulaire pourra être téléchargé et rempli directement à partir de la page d'accueil de la QUALAB. La date limite pour l'envoi au Secrétariat QUALAB est fixée au **30 juin de chaque année**. Aucune lettre de rappel ne sera envoyée.